



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2022-90104

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière adjointe par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 janvier 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90104**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 249 276, situé au 17, rue Gagné, dans la zone H-30, vise la construction d'un garage détaché avec des murs d'une hauteur dérogatoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la hauteur maximale des murs d'un garage détaché est de 4 mètres. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté avec des murs d'une hauteur de 4,73 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 janvier 2023 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2022**

*Mélanie Poirier*

Greffière adjointe par intérim,  
Mélanie Poirier